



**Le recours au travail
indépendant dans la filière
des courses hippiques,
risques et enjeux.**

Synthèse étude Institut du Droit Equin

Juillet 2024





01

CONTEXTE



Le recours au travail indépendant séduit de plus en plus d'acteurs de la filière des courses hippiques.

S'il présente l'avantage de sa souplesse tant pour le prestataire que pour son client, il n'en reste pas moins très encadré sur le plan juridique et ne peut pas être utilisé dans n'importe quelles conditions.

Il ne doit pas non plus être envisagé comme un moyen d'échapper au statut du salariat, souvent perçu comme contraignant pour les employeurs et établissant une grande dépendance pour les salariés.

La notion d'indépendance du travailleur est fondamentale !

Les régimes de la micro-entreprise et du micro-bénéfice agricole dans la filière des courses hippiques.



Le régime de **l'auto-entreprise** a été instauré par la loi de modernisation de l'économie du 04/08/2008 en vue de faciliter la création d'une entreprise grâce notamment à la simplification des démarches administratives, fiscales et sociales.

Les conditions (cumulatives) obligatoires pour devenir micro-entrepreneur :

- exercer une activité commerciale, artisanale ou libérale

Le micro-entrepreneur ne peut donc pas exercer une activité agricole.

Les régimes de la micro-entreprise et du micro-bénéfice agricole dans la filière des courses hippiques.



Le professionnel des courses hippiques qui ne remplit pas les conditions permettant de bénéficier du régime de la micro-entreprise (notamment en ce qu'il exerce une activité agricole), a la possibilité de bénéficier du régime du « micro-BA » (ancien « forfait agricole » qui se distingue des régimes « réel normal » et « réel simplifié »).

Il s'agit d'un régime d'imposition bénéficiant aux petites exploitations agricoles soumises à l'impôt sur le revenu. Ce régime permet aux exploitants agricoles de bénéficier d'une comptabilité simplifiée. C'est en cela qu'il peut être rapproché du régime de la micro-entreprise.

Exemple :

Un professionnel qui débourse et pré-entraîne des chevaux de courses réalise 80 000 euros de recettes sur l'année N, 70 000 euros sur l'année N-1 et 60 000 euros sur l'année N-2. Au titre de l'année N, le montant de son bénéfice imposable selon le régime micro-bénéfice agricole est égal à 9 100 euros.

- Moyenne des recettes sur 3 ans = 70 000 €. Il bénéficie donc du régime fiscal du micro BA.

- Montant de l'abattement : $70\,000\text{ €} * 0.87 = 60\,900\text{ €}$

- Bénéfice imposable : $70\,000 - 60\,900 = 9\,100\text{ €}$.



02

LES RISQUES



03

LE CHOIX DU RÉGIME LE PLUS ADAPTÉ

Les risques juridiques liés au recours au travail indépendant dans la filière des courses hippiques.



=> La requalification du travailleur indépendant en travailleur salarié

l'existence d'un planning des jours et horaires de travail imposés au travailleur,

Par exemple, le cavalier d'entraînement qui se voit imposer des horaires et jours de travail précis pour entraîner les chevaux peuvent voir remis en cause le régime de travailleur d'indépendant au micro-BA qu'il revendique.

les facteurs de risque principaux de caractérisation du lien de subordination et de requalification du travailleur indépendant en travailleur salarié

Les risques juridiques liés au recours au travail indépendant dans la filière des courses hippiques.



Les principaux facteurs de caractérisation du lien de subordination et de requalification du travailleur indépendant en travailleur salarié =>

Facteurs de risque	Précautions à prendre
Avoir déjà travaillé en tant que salarié du client avant de s'installer comme travailleur indépendant (en micro-entreprise ou au micro-BA)	S'assurer d'avoir plusieurs clients et ne pas intervenir pour un client unique + Etablir des conventions écrites
Etre économiquement dépendant d'un donneur d'ordre et facturer la globalité de sa prestation à cet unique client	Facturer directement et individuellement ses prestations à chaque client
Ne pas tenir de comptabilité	Tenir une comptabilité avec le plus grand soin
Ne pas formaliser par écrit les relations avec ses clients	Rédiger une convention de prestation de service adaptée au regard des conditions d'exercice de son activité et la faire signer à chacun de ses clients
Recevoir des directives précises quant aux horaires et dates d'intervention et s'engager à respecter un planning imposé par son client	Gérer son emploi du temps en toute liberté et en fonction de ses disponibilités
Se voir fournir et imposer par son client tout le matériel nécessaire à l'exercice de son activité	Disposer de son propre matériel pour accomplir sa prestation
Se voir imposer des méthodes de travail et/ou des objectifs précis par son client	Etre seul décisionnaire quant à la façon d'accomplir sa prestation et de satisfaire son client
Risquer d'être sanctionné par son client si la prestation n'est pas accomplie selon ses exigences	Être très clair avec son client sur l'absence de contrôle et sanction susceptibles d'être exercés sur son travail
Etre logé sur son lieu de travail sans formalisation particulière	Etre logé hors de son lieu de travail ou formaliser la mise à disposition du logement par la rédaction d'un contrat de bail ou de prêt à usage

Les risques juridiques liés au recours au travail indépendant dans la filière des courses hippiques.



Les conséquences de la requalification

Pour le micro-entrepreneur requalifié en salarié :

un éventuel remboursement des prestations sociales (allocations diverses versées par la Caisse d'assurance familiale notamment)

un remboursement des allocations chômage qui lui ont été versées pendant toute la période de salariat déguisé.

Pour le client requalifié en employeur :

Le client requalifié en employeur s'expose à des sanctions lourdes : Il pourra être condamné à verser les sommes suivantes à son salarié :

salaires qu'il aurait dû percevoir depuis le jour de la conclusion de son contrat de travail, indemnités correspondant aux congés non pris, primes éventuelles, rémunération des heures supplémentaires, etc.

indemnités de licenciement et dommages et intérêts en cas de licenciement sans cause réelle et sérieuse si la relation de travail a été rompue.

Les risques juridiques liés au recours au travail indépendant dans la filière des courses hippiques.



- ⇒ obligation de rembourser l'intégralité des cotisations sociales dues à la MSA ou à l'URSSAF pour la période concernée
- ⇒ des peines prévues pour le délit de travail dissimulé peuvent aller jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende pour les personnes physiques ou 225 000 euros pour les personnes morales.
- ⇒ condamnation à des sanctions administratives telles que le refus ou le remboursement de certaines aides publiques, la 21 Articles L8221-1 et L8221-5 du code du travail.
- ⇒ fermeture administrative ou encore l'annulation de certaines mesures de réduction ou exonération de cotisations

Le risque assurantiel



L'assurance responsabilité civile du travailleur indépendant

Risque 1 pour le travailleur indépendant : plafond de garantie trop faible par rapport à la valeur du cheval dont le travailleur indépendant a la garde.

Risque 2 tant pour le travailleur indépendant que pour son client : difficulté à souscrire un contrat qui couvre le travailleur indépendant à hauteur des risques réels liés à son activité

L'assurance individuelle du travailleur indépendant

Risque 1 pour le travailleur indépendant : montant des prestations trop faible pour couvrir tous les frais de santé et/ou prendre en charge la totalité des frais liés à une éventuelle incapacité.

Risque 2 pour le client du travailleur indépendant : suivant le risque précédemment exposé



« Le retour de terrain » de Benoit MAGNIEN

représentant d'Hipcover société de courtage spécialisée dans la filière équine

- Quels conseils rapides pourriez-vous donner, tant au travailleurs indépendants de la filière des courses que des autres professionnels des courses ?

Il peut être difficile de trouver un contrat d'assurance qui correspond au budget du travailleur indépendant et qui propose des garanties correctes.

Il demeure donc important de s'adresser à des spécialistes de l'assurance hippique pour avoir une proposition qui propose une couverture adaptée compte-tenu des éléments exposés ci-dessus. A défaut de pouvoir régler une cotisation qui serait trop élevée, il sera utile de s'interroger sur le modèle économique de l'activité pour le travailleur indépendant (avec le risque d'être mal assuré) et pour le client de faire appel aux travailleur indépendant alors qu'il serait peut-être, selon la prestation, plus adapté de recruter un salarié.

Le choix du régime le plus adapté dans la filière des courses hippiques.



Travail indépendant vs salariat : avantages et inconvénients

Travail indépendant	
Avantages	Inconvénients
Liberté d'organisation du travail	Instabilité de l'emploi
Liberté dans la fixation des tarifs pratiqués	Irrégularité de la charge de travail
Possibilité de rémunération supérieure à celle du travailleur salarié	Absence de rémunération stable
Liberté dans le choix des activités et services proposés	Nécessité d'être polyvalent et d'être un véritable chef d'entreprise
Liberté dans le développement de projets et dans l'évolution des services proposés	Régime de protection sociale moins avantageux et plus coûteux que pour le salarié

Travail salarié	
Avantages	Inconvénients
Stabilité de l'emploi	Absence de liberté dans l'organisation du travail
Stabilité de la rémunération	Exposition au pouvoir de sanction de l'employeur
Stabilité des horaires de travail	Perspectives de développement de nouveaux projets ou de nouvelles activités limitées
Perspectives d'évolution de la rémunération limitées	Obligation de respecter les directives de l'employeur
Régime de protection sociale plus avantageux que pour le travailleur indépendant	

Récapitulatif par métier

Métier	Missions	Nature juridique de l'activité	Risques juridiques	Niveau de risque	Régime envisageable
Cavaliers d'entraînement et de pré-entraînement au galop	<ul style="list-style-type: none"> - Entraîner les chevaux sous la responsabilité de l'entraîneur - Entretenir des écuries - Transporter des chevaux 	Agricole	Requalification en contrat de travail	+++	Salariat (CDI, CDD, Interim...)
Cavaliers d'entraînement et de pré-entraînement au trot	<ul style="list-style-type: none"> - Entraîner les chevaux sous la responsabilité de l'entraîneur - Entretenir des écuries - Transporter des chevaux 	Agricole	Requalification en contrat de travail	+++	Salariat (CDI, CDD, Interim...)
Agent d'écurie*	<ul style="list-style-type: none"> - Nourrir les chevaux - Nettoyer les écuries - Surveiller, soigner et sortir les chevaux 	Non agricole	Risque de requalification en contrat de travail	+ / ++	Salariat ou Indépendant (micro-entreprise)
Accompagnateurs de chevaux*	<ul style="list-style-type: none"> - Préparer le convoyage - Gérer les conditions de transport - Préparer et s'occuper du cheval avant et après la course - Eventuellement s'occuper des formalités administratives 	Non agricole	Risque assurantiel	+ / ++	Salariat ou Indépendant (micro-entreprise)
Agents d'entretien*	<ul style="list-style-type: none"> - Entretenir les bâtiments - Entretenir les espaces verts - Faire des travaux de réparation en électricité, plomberie... 	Non agricole	Risque assurantiel	- / +	Salariat ou Indépendant (micro-entreprise)

Récapitulatif par métier 2/2

Métier	Missions	Nature juridique de l'activité	Risques juridiques	Niveau de risque	Régime envisageable
Personnel administratif*	<ul style="list-style-type: none"> - Accueillir les clients - S'occuper des démarches administratives concernant les équidés - Gérer les plannings, la comptabilité, les contrats... 	Non agricole	Requalification en contrat de travail	- / +	Salariat ou Indépendant (micro-entreprise)
Responsables de voyage*	<ul style="list-style-type: none"> - Déplacer les chevaux - Accompagner les chevaux de l'embarquement au débarquement - Conduire le véhicule qui transporte les chevaux - Manipuler et soigner les chevaux 	Non agricole	Risque assurantiel	+	Salariat ou Indépendant (micro-entreprise)
Préparateur / présentateur aux ventes	<ul style="list-style-type: none"> - Préparer les <i>yearlings</i>, les juments et <i>foals</i> (marche en main, apprentissage de la présentation, mise au paddock, pansage, toilettage, etc.) - Présenter les chevaux à l'occasion des ventes - Assurer l'entretien des boxes, des cours et du haras. 	<ul style="list-style-type: none"> - Agricole pour la préparation des chevaux - Non agricole pour la présentation des chevaux et les travaux d'entretien 	Risque assurantiel	+ / ++	Salariat ou Indépendant (micro-entreprise ou micro-BA)

**Sous réserve d'établissement de convention précise écartant le lien de subordination, le régime du travailleur indépendant peut être applicable à ces différentes fonctions*



Merci

Direction de l'emploi
emploi@afasec.fr